







CALENDRIER ADMISSION EN FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS IFAS CRIP UGECAM Occitanie

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est subordonnée à la réussite à des épreuves de sélection.

Au CRIP, celles-ci sont ouvertes dans le cadre d'une politique d'inclusion sociale et professionnelle aux **Personnes en situation de handicap¹ (PSH*)** ou **non (non PSH)**

1. Le 1^{er} groupe de personnes est appelé « Candidats PSH* »

Vous pouvez accéder à la formation gratuite et rémunérée d'aide-soignant au CRIP dans ces 2 cas :

- Si vous avez (ou avez eu) un aménagement dans votre parcours scolaire,
- Et /ou si vous relevez d'une situation de handicap et d'aménagement au travail,

Il est IMPERATIF de vous mettre en relation avec nous le plus tôt possible par mail : <u>ifas.crip@ugecam.assurance-maladie.fr</u>
Nous vous informerons sur les documents et démarches MDPH

Sélection à l'entrée en formation d'aide-soignant	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Candidats PSH *	1 ^{er} mars 2023	15 juin 2023

Pour ces candidats, la notice « Informations Sélection IFAS CRIP » et le « Dossier d'inscription Sélection IFAS CRIP 2023 » seront à télécharger sur notre site internet à la date d'ouverture des inscriptions : https://www.groupe-ugecam.fr/crip

Ouvrir le « Menu » puis, Onglet « Sélection et diplômes IFSI / IFAS » puis, Rubrique « Dossiers sélection IFAS »

Pour votre information, sont organisés dans nos locaux des temps d' « Informations collectives » :

Informations Collectives IFAS CRIP Jeudi 09 Mars 2023 à 14h
 Mardi 28 Mars 2023 à 14h

Par avance merci de nous tenir informés si vous envisagez de participer à l'une de ces dates.

435 avenue Georges Frêche CS 10010

34173 Castelnau-Le-Lez

Site Internet: https://www.groupe-ugecam.fr/crip

PSH*: Personnes en situation de handicap









2. Le 2nd groupe de personnes est appelé « Candidats NON PSH » (candidats ne relevant pas d'une situation de handicap)

Pour les personnes inscrites au Pôle Emploi (à la date d'inscription aux épreuves de sélection) ou en poursuite de scolarité :

Le coût de la formation peut être pris en charge par le Conseil régional.

Pour cela, le candidat doit fournir dans son dossier d'inscription :

- soit un justificatif de demandeur d'emploi
- soit un justificatif de poursuite de scolarité

Sélection à l'entrée en formation d'aide-soignant	Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions
Candidats non PSH *	02 mai 2023	15 juin 2023

Pour ces candidats, la notice « Informations Sélection IFAS CRIP » et le « Dossier d'inscription Sélection IFAS CRIP 2023 » seront à télécharger sur notre site internet à la date d'ouverture des inscriptions : https://www.groupe-ugecam.fr/crip

Ouvrir le « Menu »
puis, Onglet « Sélection et diplômes IFSI / IFAS »
puis, Rubrique « Dossiers sélection IFAS »

Pour votre information, sont organisés dans nos locaux des temps d' « Informations collectives » :

Informations Collectives IFAS CRIP Jeudi 09 Mars 2023 à 14h
 Mardi 28 Mars 2023 à 14h

Par avance merci de nous tenir informés si vous envisagez de participer à l'une de ces dates.

435 avenue Georges Frêche CS 10010

34173 Castelnau-Le-Lez

Site Internet: https://www.groupe-ugecam.fr/crip